

Personne de référence : Henri Roeder Tél. : +352 73 00 66 - 228

E-mail: henri.roeder@rosportmompach.lu

Autorisation n° EAU/AUT/21/0034

Avis au public

conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Il est porté à la connaissance du public que Monsieur Frank Hubert vient de demander l'autorisation requise en vertu de l'article 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau pour gérer des eaux dans le cadre de l'extension d'un site agricole à Osweiler.

Le résumé de la demande d'autorisation est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, à partir du 1^{er} février 2021 et peut y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins, Le bourgmestre,

Le secrétaire, contreseing, article 74 de la loi communale

121

